



Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Emmanuel BRANTHOMME
Responsable de la démographie
Conseil de l'Ordre des Médecins
6 place de la Vendée
85000 LA ROCHE SUR YON

La Roche sur Yon, jeudi 22 janvier 2015

LETTRE OUVERTE

Docteur,

L'Association des Paralysés de France est une association nationale de représentation et de défense des droits des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, et de leurs familles. Elle milite pour une société inclusive.

Une société inclusive est une société ouverte à tous qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Cette société se fonde sur le respect des libertés et des droits fondamentaux et sur des principes de non-discrimination et de solidarité.

L'APF milite chaque jour pour cette société inclusive à laquelle nous croyons.

Etre en mesure de proposer une meilleure qualité de vie pour chacun de nos concitoyens, voilà le challenge proposé par le législateur lorsqu'il a adopté la loi du 11 février 2005. La France a retenu, dans le respect de ses engagements internationaux, ces principes d'accessibilité universelle, c'est-à-dire l'accès à tout pour tous.

Dans le guide « *Locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité* », élaboré par le Ministère en collaboration avec l'Ordre National des Médecins, Marie Prost-Coletta, Déléguée ministérielle à l'accessibilité rappelle : « *Notre société a besoin d'acteurs de santé qui puissent ouvrir leur porte à tous et prendre en charge chacun dans le plus grand respect de leur diversité. Ces évolutions se doivent d'être menées dans l'intérêt des usagers* »

C'est pourquoi nous avons pris connaissance avec stupeur des propos que vous avez tenus sur la nécessaire mise en accessibilité des cabinets médicaux (cf journal Ouest France du 16 décembre 2014) : « *Au 1^{er} janvier tous les cabinets médicaux devront pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Ce sera d'adapter ou mourir* ». « *Les médecins approchant de la retraite préféreront fermer plutôt que d'engager des travaux coûteux.* »

Vos propos, tenus dans une interview sur le thème du manque de médecins sur le Pays des Olonne ne font que stigmatiser, une fois de plus, les personnes en situation de handicap. Ils laissent à penser qu'à cause des personnes en situation de handicap et de l'obligation qui vous est faite de pouvoir les accueillir dans vos cabinets, certains de vos confrères vont devoir fermer leurs cabinets.

.../...

Nous sommes profondément choqués que vous vous autorisiez à diffuser de tels propos au nom du Conseil de l'Ordre des Médecins.

Notre indignation se situe à plusieurs niveaux :

- **L'information selon laquelle un cabinet médical pourrait fermer faute d'avoir les moyens de se mettre en accessibilité est fausse.** La loi prévoit trois motifs de dérogation : impossibilité technique, préservation du patrimoine architectural, et coût démesuré des travaux. Si un médecin doit réaliser un investissement démesuré pour mettre son cabinet en accessibilité, au regard de son chiffre d'affaire, il bénéficiera d'une dérogation et pourra ne pas réaliser les travaux. Il ne sera en aucun cas contraint de fermer.

L'accessibilité n'est pas une demande catégorielle. Elle est utile à tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes enceintes, parents de jeunes enfants en poussette, blessés temporaires, etc. L'article précise que 48 % de la population des Sables d'Olonne et 35 % du Château d'Olonne a plus de 60 ans. Rendre les cabinets médicaux accessibles profitera à une sacrée majorité de la patientèle des médecins !

L'obligation de mise en accessibilité liée au handicap moteur date de 1975. La loi du 11 février 2005 est venue réaffirmer et renforcer cette obligation en l'élargissant à tous les types de handicap. Ces mesures législatives n'ont pour seul but que servir la dignité des millions de personnes en situation de handicap de notre Pays, patientèle à part entière, qui sont discriminées au quotidien. Car la liberté de circuler, la liberté d'aller et venir comme tout un chacun, la liberté de se rendre chez son médecin, c'est une question de dignité.

Qu'ont donc fait les médecins proches du départ en retraite durant ces 40 dernières années ? Comment expliquer qu'ils n'aient jamais investi le moindre euros pour respecter la loi et surtout, permettre au plus grand nombre de venir les consulter ?

Vous présentez ces médecins comme des victimes qui seront contraintes de fermer leurs cabinets, alors que les vraies victimes, ce sont tous ces hommes et ces femmes qui n'ont pas pu aller se faire soigner chez eux depuis des décennies.

Les vraies victimes sont également tous les citoyens qui financent la sécurité sociale et donc les visites à domicile que vos confrères facturent, faute de vouloir/pouvoir recevoir dans leurs cabinets les personnes à mobilité réduite. Le syndicat des Médecins Généralistes a d'ailleurs choisi d'exercer un lobbying pour généraliser ces visites à domiciles et s'exonérer ainsi de travaux de mise en accessibilité, plutôt que de sensibiliser et accompagner les praticiens dans une démarche de respect de la loi et surtout de respect des droits humains...

Alors que les Vendéens ont de plus en plus de difficultés à trouver un médecin, nous déplorons que vous teniez de tels propos qui ne font que renforcer la stigmatisation et le rejet dont sont victimes les personnes en situation de handicap. L'Ordre des Médecins envoie un signal extrêmement négatif à toute la profession en rejetant unilatéralement cette obligation, en ne défendant pas les intérêts des personnes en situation de handicap.

Restant à votre disposition pour en échanger, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de notre détermination à construire une société inclusive.

Thierry CRAIPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craipeau', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Représentant Départemental